

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le député peut rire mais c'est un fait. Je suis ici depuis aussi longtemps que la plupart de ceux qui siègent dans cette enceinte...

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Un peu de silence là-bas.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Depuis six mois, nous avons expédié plus de mesures par consensus et par consultation que pendant toutes les années antérieures depuis que je suis ici.

**Une voix:** C'est vrai.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, on ne pourra plus procéder ainsi par suite de la mesure que le gouvernement entend prendre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ainsi que le président du Conseil privé (M. Macdonald) l'a dit, depuis quelques jours, nous avons tenu plusieurs réunions, cinq ou six je crois. Au cours de ces réunions, nous avons exposé nos diverses propositions. La discussion a été un peu serrée quelquefois, mais civilisée la plupart du temps. Nous nous sommes entendus sur certaines choses. Par exemple, nous sommes convenus qu'il serait absurde d'appliquer l'article 75c à l'étape du comité permanent ou du comité spécial. On apprend maintenant que les articles 75A, 75B et 75c seront adoptés tels quels et que l'article 75c s'appliquera à l'étape du comité permanent ou du comité spécial.

Je l'ai entendu dire.

Une mesure très importante pourra donc être envoyée à un comité permanent auquel on pourra imposer un délai d'une journée pour étudier la mesure, selon la disposition. Et le gouvernement qui propose cela est celui-là même qui nous parlait de démocratie de participation.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** C'est une honte!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Notre objectif premier était d'améliorer le système des comités pour qu'ils puissent faire du meilleur travail et pour permettre aux députés de chaque parti de mieux participer ainsi au processus législatif grâce à l'amélioration des

travaux des comités. On nous demande maintenant d'adopter, en recourant à la vieille règle de clôture qui remonte à 1913, une autre mesure de clôture qui pourra être invoquée pour limiter le débat à un jour aux comités. On parle de démocratie directe—mais ce n'est pas de la démocratie du tout.

• (5.20 p.m.)

Je vous dirai, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux autres députés, que nous nous sommes entendus sur un certain nombre d'autres points dans nos discussions depuis quatre heures de l'après-midi, jeudi dernier. Nous avons reconnu qu'un jour de débat à la deuxième lecture n'était peut-être pas suffisant et qu'un jour de débat à l'étape du rapport ne l'était peut-être pas non plus. C'est ce que permettrait l'article 75c, mais nous avons pu nous entendre pour modifier nos positions. Certains d'entre nous voulaient plus que ce que le gouvernement était prêt à donner, mais le gouvernement était disposé à céder un peu. Voilà maintenant que tout est à l'eau. Les négociations sont terminées. On y a mis fin lorsqu'il y a environ 40 minutes, le gouvernement a annoncé que la mesure à l'étude serait adoptée en vertu de la vieille règle de clôture de 1913.

Ils nous disent là-bas de nous moderniser, d'être à la page, de nous mettre à l'heure des années 60 et 70. Pourtant, ils vont recourir à une règle adoptée en 1913 au milieu d'un débat au cours duquel les libéraux faisaient de l'obstruction systématique. Ils se sont alors plaints que la règle était injuste du fait qu'on la présentait au milieu d'un débat, et qu'elle servait ensuite à mettre fin à un débat amorcé selon d'autres règles.

C'est ce qui va se passer maintenant. Nous avons abordé le débat sur une motion proposant l'adoption du troisième rapport du comité d'après certaines règles de délibération. On nous dit maintenant que cela ne va plus, qu'il n'est plus question de démocratie directe ni de liberté de parole. D'ici demain soir, ou, encore aux petites heures du matin le jeudi 24 juillet, la volonté du gouvernement sera faite à la Chambre des communes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'espère que le compte rendu notera que le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet, dont la plupart des membres sont ici pour l'occasion, applaudissent à l'idée qu'à une heure le jeudi 24 juillet, le gouvernement appuyé par ses députés de l'arrière-ban imposera sa volonté, c'est-à-dire utilisera la clôture pour imposer une autre règle de clôture.

**Des voix:** Bravo!